

La tension monte dans la communauté de communes

Villes soeurs. Lors du dernier conseil de la communauté de communes, le vote pour le plan local d'urbanisme intercommunal a fait entendre des voix divergentes.

Certains élus ont dénoncé le manque de solidarité entre municipalités.

Xavier Togni
Journaliste
mers@courrier-picard.fr

Au sein de la communauté de communes des Villes soeurs (CCVS), ça commence à chauffer. En tout cas, les divergences de vues se font désormais entendre publiquement. Ce fut le cas lors du vote sur le Plan local d'urbanisme intercommunal, programme local de l'habitat (PLUiH).

Ne pas bloquer les projets d'urbanisme

Celui-ci était présenté une deuxième fois, les municipalités de trois des 28 communes l'ayant rejeté : Millebosc, Saint-Quentin-Lamotte et Mers-les-Bains. Cette fois, l'unanimité n'était pas nécessaire et il a été approuvé à la majorité des voix. Le président de la CCVS, Eddie Facque, a annoncé des modifications à la marge, pour tenter de satisfaire quelques demandes, comme celles de Saint-Quentin. Mais il a surtout noté que l'absence de plan pouvait bloquer des projets d'urbanisme portés par les communes. Cependant, plusieurs élus ont justifié leur refus. Mers avait motivé son avis

défavorable par « le fait que ce PLUiH ne correspond pas à la vision de la commune en matière d'aménagement », a rappelé Eddie Facque. Seuls trois élus mersois s'étaient abstenus (dont le maire), les autres ayant voté contre. En cause, « une modification discrète » transformant une zone classée naturelle en zone à urbaniser, a dénoncé Vincent Rousselin.

Une mesure prise « en catimini », selon lui, pour permettre la réalisation d'un vieux projet : celui de la pénétrante, voie de désenclavement du port du Tréport. Mais celle-ci serait en grande partie sur le territoire mersois, détruisant une zone humide. Et Vincent de réclamer « un vrai débat » sur le sujet.

« Intérêt communautaire »

De quoi agacer Eddie Facque, qui au contraire a évoqué des réunions, notamment avec le maire de Mers, et un dossier suivi par l'Etat, les deux départements, les deux régions. « Je ne peux pas arrêter un projet d'intérêt communautaire parce qu'une commune n'est pas d'accord » a-t-il lancé. L'édile mersois, Michel Delépine, mis en cause, a regretté « le manque de confiance » de son propre conseil, estimant qu'il était difficile de s'opposer à ce projet, destiné à valoriser le port.

Le président de la communauté de communes, Eddie Facque, le maire du Tréport, Laurent Jacques, et le maire de Mers, Michel Delépine, ont défendu ce plan local d'urbanisme intercommunal.

Il a appelé « au pragmatisme, à la solidarité intercommunale » pour faire adopter ce PLUiH.

Mers et Le Tréport s'opposent

Le maire du Tréport, Laurent Jacques, est lui aussi monté au créneau. Pour rappeler que sa ville avait largement contribué au financement des ouvrages de défense contre la mer, qui protègent surtout sa voisine. Il a aussi affirmé que la zone commerciale ou le casino de Mers avaient été construits en zone humide, « sans que ça gêne personne ». Il a enfin noté que Le Tréport subissait le trafic de poids lourds vers le port car Mers avait pris un arrêté leur interdisant le passage. Une mesure pas très solidaire, selon



lui. Au-delà des attaques, il a précisé que l'étude de faisabilité (600 000 euros pour 40 mois de travail) permettrait de « savoir où on va ».

Millebosc pour la forêt

Concernant cette fois Millebosc, Aurélien D'Hier, premier adjoint, a rappelé que son conseil s'était prononcé contre à l'unanimité, car une partie

de la forêt d'Eu devait être déclassée pour la construction de la future ligne très haute tension, un projet fortement contesté localement. Mais pour lui, le vote des élus millebostiers répond justement à l'intérêt communautaire, la forêt étant un atout pour tout le territoire. Eddie Facque a salué la cohérence des propos, mais a commenté : « On a tous besoin d'électricité, il faut bien passer quelque part. » ●